



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 55609

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le conflit israélo-palestinien et le regrettable éloignement d'un futur espoir de paix au Proche-Orient. En effet, après avoir rencontré en juin dernier à Washington le président Barack Obama, Monsieur Benyamin Netanyahu, premier ministre israélien, refuse toujours de donner son accord pour la création d'un État palestinien et s'oppose au gel de la colonisation dans les territoires occupés. Une telle radicalisation ne peut que desservir la paix tant souhaitable dans cette partie du monde. Aussi, et alors que seule une solution politique peut apporter la paix, il le remercie de bien vouloir lui préciser les initiatives que le Gouvernement compte prendre, aussi bien au niveau national qu'europpéen, pour pérenniser le cessez-le-feu et jeter les bases d'une paix durable au Proche-Orient.

Texte de la réponse

La France est engagée en faveur de la paix au Proche-Orient. C'est pourquoi, à titre national et au sein de l'Union européenne, elle a soutenu la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens, seule voie pour éviter une reprise de la violence et avancer vers la paix. Ces pourparlers, que la France et ses partenaires ont appelé de leurs vœux, notamment dans les conclusions des conseils « affaires étrangères » des 8 décembre 2009 et 14 juin 2010, ainsi que celles du Conseil européen du 16 septembre 2010, doivent mener à la création d'un État palestinien indépendant, viable et démocratique, établi sur la base des frontières de 1967, à la proclamation de Jérusalem comme capitale des deux États et à la garantie pour Israël de sa sécurité et de son intégration dans la région. Dans le cadre de ses contacts permanents avec les parties concernées, la France rappelle cet objectif en chaque occasion. Le Président de la République l'a exprimé lors de la visite du Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas le 27 septembre dernier à Paris. Plus récemment, le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, a exprimé cette position à l'Assemblée nationale, le 1er décembre dernier. Alors que les négociations de paix sont aujourd'hui interrompues, en raison notamment du non-renouvellement du moratoire israélien sur la colonisation, la France continue d'appeler, avec ses partenaires européens, à leur relance, ainsi qu'à une meilleure association de la communauté internationale, et tout particulièrement du Quartet de l'Union européenne, au processus politique, afin d'augmenter ses chances de succès.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55609

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7126

Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 682